EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département
Aisne
Arrondissement
Vervins
Canton
Vervins

Séance du lundi 28 septembre 2026

Délibération : N° 2026-50

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt six le 28 septembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni Salle des Mariages, en Mairie de La Capelle, sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2026

Présent(s) : **Johann WERY, Maire, Grégory RONDIER, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-France DESIMEUR, Michel BRIDE, Francis MARTINACHE, Sylvie LOCATELLI, Corinne LALLEMENT, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Matthieu GAUDION, Hélène CATILLON, Laura ACCADEBLED-HECART, Clément DEUDON, Kelly CATILLON, Paul FOIGNE, Jérémy CHIKHI**

Absent(s) : **Philippe CHIKHI ayant donné pouvoir à Jérémy CHIKHI, Lilou POULENARD**

Secrétaire de séance : Hélène CATILLON

USEDA- Changement de lanternes rue du Haut du Bourg

DÉLIBÉRATION

Il a été constaté de nombreux dysfonctionnements au niveau de l'éclairage public rue du Haut du Bourg.

Dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA, Monsieur le Maire indique que le changement de lanternes doit être envisagé

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 11 252,75 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution communale s'élève 6 751,65 € HT. La contribution restante, soit 4 501,10 €, est prise en charge par l'USEDA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices de travaux publics, conformément au marché public de travaux USEDA en cours.

Dossier(s) N° : 02.2026.0902.03.141

CAS N°	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USEDA	CONTRIBUTION COMMUNE
20-21-22	**Eclairage Public**			
	Matériel	9 384,38 €	3 753,75 €	5 630,63 €
	Réseau	1 868,37 €	747,35 €	1 121,02 €
	Total Travaux Eclairage Public			6 751,65 €
		11 252,75 €	**4 501,10 €**	**6 751,65 €**

DÉCISION

Le Conseil Municipal
Après discussion et en avoir délibéré,
A l'unanimité

D'INSCRIRE cette opération sur le budget de l'exercice concerné ;

S'ENGAGE à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés ;

PRECISE qu'en cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention :

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 28 septembre 2026

La Secrétaire de séance,
Hélène CATILLON

MAIRIE DE LA CAPELLE 02260 AISNE

Le Maire,
Johann WERY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
002-210201281-20260928-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026